

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	45
Excusé.e.s	00
Absent.e.s	00

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020-09-10-ST

Convention relative à l'effacement des réseaux de communications électroniques à intervenir entre la Ville et l'opérateur ORANGE - rue des 4 Ruelles (Villa des 4 Ruelles – avenue Parmentier)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTES

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N°2020-09-10 ST

Convention relative à l'effacement des réseaux de communications électroniques à intervenir entre la Ville et l'opérateur ORANGE - rue des 4 Ruelles (Villa des 4 Ruelles – avenue Parmentier)

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-9, 2122-21 et L.2224-35,

CONSIDERANT la volonté de procéder à l'effacement des réseaux de communications électroniques existants Rue des 4 Ruelles (Villa des 4 Ruelles – Avenue Parmentier),

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention entre la Collectivité et l'opérateur de communications électroniques sur la base des principes énoncés au Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'opérateur ORANGE et la Collectivité se sont rapprochés afin de fixer les conditions de coordination et de financement des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques existants aux fins d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de convention présenté par l'opérateur ORANGE,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention relative à l'effacement des réseaux de communications électroniques à intervenir entre la Ville de Fontenay-sous-Bois et l'opérateur ORANGE dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres, 75505 Paris Cedex 15, comme suit :

N° convention	Rue
CONVENTION CNV-BJR-PG11-20-123435	Rue des 4 Ruelles (Villa des 4 Ruelles – Avenue Parmentier)

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

Article 3 : De l'affectation de la dépense au budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Transmission électronique en
 Préfecture du Val-de-Marne
 le 6 OCT 2020
 Publication
 le 6 OCT 2020
 Notification
 le



Certifié exécutoire